

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 72 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD
Jean-François
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.
Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO
Fabienne

. Etaient absents excusés- NEANT

**Délibération portant approbation de la Décision modificative de crédits
n° 01 au budget primitif 2021 de la Commune.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°01 au budget de la commune en vue de procéder à des changements d'imputations et des prises en compte d'amortissement de la façon suivante :

Fonctionnement- Dépenses	Fonctionnement - Recettes
Chapitre 042- opérations ordres de transfert : + 1 867.77 € - <u>Art.6682</u> : Indemnité réaménagement emprunt : - - 25 300 € - <u>Art. 6688</u> : Autres : + 25 300 € - <u>Art.6811</u> : amortissement : + 1 867.77 €	
Chapitre 022- Dépenses imprévues : - 1 867.77 €	
TOTAL : 0	TOTAL : 0
Investissement- Dépenses	Investissement - Recettes
Chap.020 : dépenses imprévues :-35 000 Chapitre 16 : Article 1641 : remboursement prêt :+ 15000 € Chapitre 21 : immobilisations Art.2135 : + 20 000 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordres entre Sections : + 1 867.77 € - <u>Art.28121</u> : Amortissement plantations : + 696.44 € - <u>Art.281568</u> : Outillage technique : +1 171.33 € - <u>Art.21571</u> : véhicule : - 8970.13 € - <u>Art.21578</u> : Autres engins : -19 491.76 € - <u>Art.281571</u> : véhicule : + 8970.13 € - <u>Art.281578</u> : Autres engins : + 19 491.76 €
TOTAL : 0	TOTAL : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2021 de la Commune.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS